

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue à huis clos **le lundi 19 octobre 2020 à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Jean-François Rompré  
Bertrand Bilodeau  
Yvon Lamontagne  
Samuel Côté  
Nathalie Bélanger  
Diane Pelletier  
Nathalie Pelletier  
Jacques Laurendeau

Sous la présidence de Madame la Mairesse Vicki-May Hamm.

Sont également présents le directeur général, Me Jean-François D'Amour, et la greffière, Me Sylviane Lavigne.

### ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. FINANCES
  - 3.1) Adoption du programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023.
4. AFFAIRES NOUVELLES
5. QUESTIONS DE LA SALLE
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

La présente séance est télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur NousTV et Câble Axion.

Elle est également webdiffusée en direct sur la chaîne YouTube et sur la page Facebook de la Ville de Magog. Elle sera disponible sur le site Internet de la Ville le lendemain de la séance. L'adresse de la Ville de Magog est le [www.ville.magog.qc.ca/seancesconseilmunicipal](http://www.ville.magog.qc.ca/seancesconseilmunicipal).

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut se référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

- 
1. 422-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Jean-François Rompré

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

### 3. FINANCES

#### 3.1) 423-2020 Adoption du programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023

Mme Nathalie Bélanger, conseillère, présente le programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023.

IL EST proposé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que le programme triennal d'immobilisation pour les années 2021-2022-2023 ainsi que le mode de financement des projets de l'année 2021, tel que détaillé à l'annexe jointe à la présente, soient adoptés;

<i>Année</i>	<i>Montant</i>
2020	16 730 200 \$
2021	18 724 000 \$
2022	16 947 600 \$
<b>TOTAL</b>	<b>52 401 800 \$</b>

Que si un projet est réalisé avec une économie, le solde de ce projet puisse être transféré à un autre projet du même programme;

Que les annexes jointes à la présente résolution en fassent partie intégrante;

Que les documents explicatifs de ces prévisions budgétaires soient publiés sur le site Internet de la Ville et dans une prochaine édition du journal « Le Reflet du Lac », et ce, au lieu d'une distribution à chaque adresse civique sur le territoire de la ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 4. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point.

### 5. QUESTIONS DE LA SALLE

#### Questions d'intérêt particulier

Vu la situation reliée à la Covid-19 ainsi que le cadre particulier applicable aux municipalités découlant de l'arrêté 2020-004 énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, exceptionnellement, pendant la période où le conseil tiendra ses assemblées en l'absence

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE MAGOG**

de public, les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à le faire en direct, par téléphone ou par le biais de la page Facebook de la Ville, lors de la télédiffusion ou la webdiffusion de la séance.

Questions des personnes transmises via Facebook ou par téléphone :

Aucune question.

6. 424-2020 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST proposé par le conseiller Yvon Lamontagne

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 19 h 47.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Greffière